

Royaume de Belgique Région de Bruxelles Capitale Commune de Saint-Gilles

Place Maurice van Meenen, 39 1060 Saint-Gilles

Tél:	02/536	.02.47
------	--------	--------

Déclaration de volonté relative au prélèvement de matériel corporel humain après le décès¹

Prénoms : Numéro national : Inscrite à : Adresse : Le cas échéant, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait : Numéro de registre national : Degré de parenté : • Don d'organes pour la transplantation Prélever des organes chez un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la transplantation Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des librargies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabrique des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabrique des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique and application humaine. Cete centre cherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle perme entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque: et type de don est différent du don de corps	Nom	:	
Inscrite à : Adresse : Le cas échéant, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait : Numéro de registre national : Degré de parenté : Don d'organes pour la transplantation Prélever des organes ches un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation ches des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration Don de matériel corporel humain pour la transplantation Prélever des tissus et cellules ches un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation Prélever des tissus et cellules ches un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabrique des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque:ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Prénoms	:	
Adresse : Le cas échéant, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait : Numéro de registre national : Degré de parenté : Don d'organes pour la transplantation Prélever des organes ches un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration Don de matériel corporel humain pour la transplantation Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut done servir à fabriquer des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et not ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Numéro national	:	
Le cas échéant, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait : Numéro de registre national : Degré de parenté : • Don d'organes pour la transplantation Prélever des organes chez un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la transplantation Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabriquent des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain on sur certaines maladies. Remarque:ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Inscrite à	:	
Numéro de registre national : Degré de parenté : • Don d'organes pour la transplantation Prélever des organes chez un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la transplantation Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabriquer des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque: ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Adresse	:	
Prélever des organes chez un donneur après son décès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la transplantation Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabriquer des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique. Sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque:ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Numéro de registre		ition ou le retrait de l'opposition a été fait :
Prélever des tissus et cellules chez un donneur après son décès. Les tissus prélevés servent uniquement pour la transplantation chez des personnes qui les attendent. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabriques des médicaments. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque: ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Prélever d chez des p ○ Oppositio ○ Consente	les organes chez un donneur après son déco versonnes qui les attendent. on ment explicite	ès. Les organes prélevés servent uniquement pour la transplantation
Prélever du matériel corporel chez un donneur après son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes. Le matériel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) peut donc servir à fabriquer des médicaments. Opposition Oconsentement explicite Retrait de la précédente déclaration • Don de matériel corporel humain pour la recherche Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque:ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Oconsentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Prélever d transplant ○ Oppositio ○ Consenter	les tissus et cellules chez un donneur après tation chez des personnes qui les attendent. on ment explicite	
Matériel corporel prélevé chez un donneur après son décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné (organes, tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette recherche est souvent essentielle pour continuer à améliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies. Remarque:ce type de don est différent du don de corps à la science qui est géré par les facultés de médecine. Opposition Consentement explicite Retrait de la précédente déclaration	Prélever d thérapies d des médico ○ Oppositio ○ Consenter	lu matériel corporel chez un donneur après innovantes. Le matériel donné (organes, tis aments. on ment explicite	son décès pour fabriquer des médicaments, par exemple pour des
	Matériel c (organes, recherche connaissan science qu Oppositio Consenter	corporel prélevé chez un donneur après son tissus, cellules et tout ce qui en est extrait) est souvent essentielle pour continuer à an nces sur le corps humain ou sur certaines n ii est géré par les facultés de médecine. on ment explicite	décès pour la recherche scientifique. Le matériel corporel donné sert à la recherche scientifique, sans application humaine. Cette néliorer les soins. Elle permet entre autres d'approfondir les
			Pr l'Officier de l'Etat civil,

¹Base légale : Arrêté royal du 9/02/2020 relatif à l'enregistrement des déclarations de volonté concernant le prélèvement de matériel corporel humain, y compris les organes, après le décès